

Saison #2, du budget participatif, c'est parti !

Le budget participatif, c'est cette belle idée de la démocratie directe et participative mise en actes : les citoyens proposent et le Département les accompagne pour réaliser **LEURS** projets.

Aujourd'hui, le Département lance sa deuxième édition et vous invite à aller plus loin.

C'est toujours aussi facile : proposez vos idées de projets en ligne. Le Département vous accompagne pour les finaliser. Les meilleurs, **choisis par les Héraultais.es**, seront financés et réalisés.

Vous avez envie d'améliorer la qualité de vie de votre quartier, vous avez une idée pour mieux préserver l'environnement ou créer du lien ? Tout projet d'intérêt général est le bienvenue. Cette année, une catégorie est réservée aux jeunes. Ce budget est pour vous. Profitez-en !

Le Président du Département de l'Hérault

QUE FINANCE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le Budget participatif de 1,5M€ permet de financer des dépenses d'investissement (constructions, aménagements, machines, mobilier, équipements...). Le Département ne peut prendre en charge les dépenses de fonctionnement, par exemple les salaires, les honoraires, les achats de fournitures ou de consommables des projets déposés.



jeparticipe.herault.fr



Département de l'Hérault
Budget participatif

Mas d'Alco. 1977 avenue des Moulins
34087 MONTPELLIER CEDEX 4

Aide et accompagnement à l'utilisation de la plateforme
04 67 67 76 61 / 04 67 67 68 40



**VOTRE PROJET
DANS L'HÉRAULT ?**

jeparticipe.herault.fr

BUDGET PARTICIPATIF 2021

Direction de la Communication du Département de l'Hérault - ESOPE - Mars 2021 - © AdobeStock

herault.fr

SUIVEZ-NOUS SUR   



ÉTAPE 1

➔ Jusqu'au 30 Septembre 2021

JE PROPOSE MON PROJET

Vous déposez votre projet sur le site jeparticipe.herault.fr.



ÉTAPE 2

SÉLECTION DES PROJETS RECEVABLES

La commission citoyenne vérifie la recevabilité des projets.



ÉTAPE 3

➔ De Mai à Décembre 2021

LA FABRIQUE DES PROJETS

Une équipe d'experts étudie la faisabilité des projets recevables.



ÉTAPE 4

➔ De Janvier à Mars 2022

PROMOTION DES PROJETS

Les porteurs de projet font campagne pour réunir le maximum de votes.



ÉTAPE 5

➔ De Février à Mars 2022

JE VOTE POUR MES PROJETS FAVORIS !

Sur la plateforme jeparticipe.herault.fr
Les Héraultais choisissent 4 projets dont 1 projet « Jeunes » et 3 projets sur 3 territoires différents.



ÉTAPE 6

➔ Avril 2022

BRAVO AUX LAURÉATS !

Je découvre si mon projet est lauréat.



ÉTAPE 7

➔ Été 2022

LES PROJETS PRENNENT VIE !

Le Département finance les projets lauréats.

JE PROPOSE

MON PROJET

Qui peut proposer son projet ?

- ▶ Toute personne de plus de 11 ans résidant dans l'Hérault.
- ▶ Particulier, association ou collectif d'associations représenté par l'une d'elles, domicilié dans l'Hérault.

Quel genre de projet ?

Les projets doivent participer à la construction de notre Hérault et respecter les critères du règlement du budget participatif (à découvrir sur jeparticipe.herault.fr).

3 catégories de projets :

- ▶ Les « **Projets de proximité** » : Ils sont plutôt géolocalisés à son quartier, à sa ville, sa communauté de communes.
- ▶ Les « **Projets Hérault** » : ils sont conçus à l'échelle du département ou de plusieurs communautés de communes.
- ▶ Les « **Projets jeunes** » : Cette catégorie est réservée aux projets portés par les 11-18 ans. Une enveloppe spéciale de 150 000€ leur est dédiée.

Comment déposer mon projet ?

En ligne sur le site jeparticipe.herault.fr après création d'un compte.

POUR M'AIDER, si mon projet est recevable

LA FABRIQUE DES PROJETS est composée d'experts des services du Département qui examinent la faisabilité technique, juridique et financière des projets recevables.

De mai à décembre (étape 3), les déposants seront sollicités et accompagnés dans la construction de leur projet.

POUR GARANTIR LA NEUTRALITE

LA COMMISSION CITOYENNE est composée de 34 membres, pour moitié de représentants d'instances consultatives et pour moitié de citoyens volontaires. La Commission citoyenne examine les projets déposés et vérifie leur recevabilité. Elle est garante du bon déroulement du budget participatif.

JE VOTE POUR

MES PROJETS FAVORIS

Où prendre connaissance des projets ?

Sur le site jeparticipe.herault.fr

Dès la mise en ligne des projets soumis au vote citoyen, chaque porteur de projet pourra mener campagne avec ses propres moyens (réseaux sociaux, affichage, relations presse ...) Un « Kit de communication » sera remis par le Département pour l'y aider.

Qui pourra voter ?

Toute personne de plus de 11 ans résidant dans l'Hérault.

Pour combien de projets ?

Quatre, sans ordre de priorité :

- ▶ 1 projet jeune, sans condition de localisation
- ▶ 3 projets sur 3 territoires différents : les territoires des 17 intercommunalités et le département Hérault (carte des intercommunalités à découvrir sur jeparticipe.herault.fr).

Comment ?

Le vote aura lieu sur Internet jeparticipe.herault.fr après création d'un compte utilisateur.

DÉSIGNATION DES PROJETS LAURÉATS

- ▶ **Budget alloué** : 1,5M€ pour l'ensemble des projets lauréats.
- ▶ Les projets lauréats seront ceux qui auront recueilli le plus de suffrages.
- ▶ La Commission citoyenne veillera à l'équilibre et sera arbitre en cas d'égalité.